

Conditions de l'Avantage Bonus Matmut

Gammes Multirisques 4 roues Référence, Essentiel et 2R Rider

1. Descriptif de l'avantage

Le bonus maximum fixé par la réglementation est de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50).

Le Bonus **Matmut** permet une évolution du bonus jusqu'à 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35), soit 15 % de bonus supplémentaire.

Le Bonus **Matmut** est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus **Matmut**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique ou une personne morale,
- souscrire ou être titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques 4 roues Référence ou Essentiel ou 2R Rider auprès du Groupe **Matmut** garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la Route:
 - voiture particulière y compris camping-car,
 - camionnette,
 - motocyclette de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
 - tricycle à moteur de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

3. Caractéristiques de l'avantage

Pour le titulaire d'un contrat Multirisques 4 roues Référence ou Essentiel ou d'un contrat Multirisques 2R Rider, son bonus peut évoluer au-delà du bonus maximum réglementaire de 50% (coefficient de réduction égal à 0,50) pour atteindre, en l'absence de sinistre responsable, un Bonus **Matmut** maximum de 65% (coefficient de réduction égal à 0,35).

Le Bonus **Matmut** évolue à chaque échéance annuelle selon les mêmes règles de fonctionnement que celles visées aux articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

Le titulaire du contrat peut ainsi bénéficier du Bonus **Matmut** maximum de 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35) s'il a un bonus de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50) sans sinistre responsable depuis :

- 5 ans s'il a souscrit un usage* Intensif, taxi, ambulance ou auto-école,
- 6 ans s'il a souscrit un usage* Actif ou Sérénité.

Le Bonus **Matmut** est personnel et incessible.

4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

La cotisation sur laquelle s'applique le Bonus **Matmut** est la cotisation de référence pour toutes les garanties souscrites à l'exception :

- des garanties Dommages corporels du conducteur, Protection Juridique suite à accident et Protection Juridique relative au bien assuré,
- des garanties d'Assistance au véhicule et aux personnes transportées de la gamme « Essentiel »,
- de la garantie d'Assistance panne 0 kilomètre/rétention administrative du permis de conduire.

5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2024.

6. Informations

Les présentes conditions d'octroi de l'avantage Bonus **Matmut** sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

* Aux Conditions Générales des contrats Multirisques 4 roues Référence, Essentiel et 2R Rider figurent :
- la définition des usages Actif, taxi, ambulance, auto-école, Intensif et Sérénité,
- l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des Assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus).